

Extraits du registre des délibérations de la commune de Clermont-Ferrand, en annexe de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Extraits du registre des délibérations de la commune de Clermont-Ferrand, en annexe de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 496;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14454\\_t1\\_0496\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14454_t1_0496_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

mon Patriotisme, de mon Profond Respect pour elle et ses Decrets et de mon inviolable attachement à la République.

3° Ma troisième Invention consiste en une voiture mécanique par le moyen de laquelle on pourra mesurer en courant la poste et avec la plus grande exactitude tous les chemins et par conséquent rendre dans toute la République les lieux égaux, qui diffèrent considérablement entre elles dans les Départemens.

Il est nécessaire d'avoir deux différentes lieux, l'une topographique et l'autre d'heure : la première existe, elle sert à connaître sur les Cartes Géographiques la distance entre les villes et villages : cette lieuë est fixée à 2282 toises qui est la vingt cinquième partie d'un degré de latitude.

Quant à la seconde, un homme d'une taille et d'une agilité ordinaire fait sans se gêner cent pas de deux pieds par minute, ce qui fait deux-cents pieds par minute; multipliant ce nombre par 60 minutes, on aura 12000 pieds qui font 2000 toises par heure. Ainsi on pourrait donc fixer la lieuë d'heure à 2000 toises. Comme les roues d'une voiture parcourent toutes les sinuosités fonds et élévations des chemins, les lieux dans un pays de collines ou de montagnes seront plus rapprochés que dans un pays de plaines quoiqu'ayant en réalité le même nombre de toises, ce qui sera avantageux pour la poste aux chevaux.

Ayant le malheur d'être né d'une caste qui inspire peu de confiance, j'ose à peine offrir mes services à la République, quoi qu'ayant l'âme pure, les sentimens républicains, et j'ose l'affirmer, les connaissances nécessaires pour remplir avec distinction les emplois qu'on voudra me confier dans les différentes parties d'administration; Car pour la partie militaire, ma chute de cheval m'a mis hors de combat, ne pouvant plus supporter le cheval n'y faire beaucoup de chemin à pieds : la preuve de mon désintéressement, est d'être resté sans fortune après avoir été chargé pendant environ vingt ans dans les deux Régimens ou j'ai servi de tous les achats d'équipemens, d'habillement et de comptabilité pendant environ trois ans : Aussi j'ai reçu ma récompense, après avoir rendu mes comptes aux soldats du 45<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, de leur entendre publier dans la ville de Bethune (ou nous avons resté longtems en garnison), que j'étois un honnête homme.

Rien je l'avoue ne m'a autant flatté que cet éloge de leurs part et la confiance entière qu'ils me témoignaient; le sort m'a séparé de ces braves Républicains et ç'a été mon plus cruel tourment.

Vive la Convention Nationale, vive la Montagne, vive la République, au diable tous les tyrans. S. et F. ».

S. MOYRIA.

Renvoyé au comité d'agriculture (1).

## PIECES ANNEXES

### I

#### Annexe au n° 77

[Comm. de Clermont-Ferrand, sect<sup>on</sup> de la Réunion; Extrait du registre des délibérations] (2).

[Séance du 4 germ. II].

Un membre a proposé de lever, armer, monter et équiper un cavalier aux frais de la section.

Cette proposition a été accueillie avec transport, et arrêtée à l'unanimité.

A l'instant la souscription a été ouverte et remplie.

[Séance du 16 floréal II].

Un membre ayant proposé un citoyen pour cavalier, la section a accepté ses offres, et l'a invité à le présenter muni d'un certificat de civisme.

[Séance du 2 prair. II].

Le même membre a présenté le citoyen Annet Descœurs, natif et habitant de Souseyrac, commune d'Aydat, district de Clermontferrand, lequel ayant justifié de son certificat de civisme a été reçu.

[Séance du 9 prair. II].

La section a nommé des commissaires pour présenter au Conseil général de la commune, à la Société populaire, et aux corps administratifs, le citoyen cavalier qu'elle offre à la patrie.

Elle a chargé les mêmes commissaires d'envoyer à la Convention nationale les extraits cy-dessus. ».

P.c.c MOREL (secrét.).

(1) Mention marginale datée du 22 prair. et signée DANPRE.

(2) C 306, pl. 1163, p. 25.